

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 octobre 2008  
(convocation du 13 octobre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert (jusqu'à 10 h 00)  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard (à partir de 11 h 00)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 10 h 45)  
M. SEUROT Bernard à M. PUJOL Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. AMBRY Stéphane à M. GUILLEMOTEAU Patrick (jusqu'à 10 h 05)  
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique  
Mme. BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. CAZENAVE Charles à DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 30)  
Mme COLLET Brigitte à M. BOUSQUET Ludovic

Mlle DELTIMPLE Nathalie à Jean-Jacques BENOIT (à partir de 11 h 00)  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis (à partir de 10 h 55)  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. MERCIER Michel à M. FREYGEFOND Ludovic (à partir de 11 h 30)  
M. PAILLART Vincent à M. DUBOS Gérard (à partir de 10 h 30)  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. PALAU Jean-Charles  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Travaux de restructuration de l'Hôtel de Communauté - Actions à mettre en oeuvre pour la gestion des clauses sociales - Décision**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1- Un engagement important en matière d'emploi et d'insertion sur ce projet : l'intégration de 25 000 heures d'insertion**

Le projet de restructuration de l'Hôtel de Communauté sera la première opération de bâtiment de grande ampleur, sous maîtrise d'ouvrage de la CUB, à comporter des clauses sociales, en application de l'article 14 du code des marchés publics (condition d'exécution obligatoire du marché). Le dispositif des clauses sociales, intégré dans les appels d'offres de la CUB depuis 2006, ayant jusqu'à présent donné des résultats positifs sur les 6 chantiers terminés et 15 chantiers en cours.

Ce projet réunissait en effet tous les critères qui rendent intéressante et efficace l'intégration de clauses sociales dans ce type de projet :

- le montant du marché (38 M€) qui doit être suffisamment important puisque c'est à partir du montant HT du marché qu'est calculé le volume d'heures d'insertion
- la durée (6 ans) qui garantit la possibilité de former du personnel sur plusieurs mois
- la technicité : à l'exception de certains lots, la nature des travaux doit être à caractère suffisamment généraliste pour se prêter à l'insertion et à la formation de personnel en difficulté

Le Département Achat et le Département Emploi et économie solidaire ont travaillé en étroite coopération avec la Direction des Moyens Généraux afin de réaliser le calcul des heures d'insertion et de rédiger les différentes pièces du marché relatives aux clauses sociales ; au total, 25 000 heures d'insertion ont été prévues selon la répartition suivante :

Lots	Volume heures insertion	%
Lot 1 – Gros œuvre, étanchéité, structure métallique	7583 h	7 %
Lot 3 – Menuiseries intérieures	1348 h	7 %
Lot 4 - Serrurerie	958 h	5 %
Lot 5 - Cloisons	5300 h	10 %
Lot 6 – Aménagement paysager	2380 h	20 %
Lot 7 – Chauffage ventilation climatisation plomberie	3850 h	7 %
Lot 9 – Energie électricité	3300 h	5 %
Lot 10 – Revêtements sols et murs	2000 h	10 %

Ont été exclus 2 lots :

- menuiseries extérieures, lot jugé trop dangereux pour du public en insertion
- ascenseurs, lot présentant une technicité trop forte

*NB : le calcul du nombre d'heures d'insertion est basé sur la part estimée de la main d'œuvre, divisée par le coût d'une heure de travail chargée ; sur ce montant est appliqué un pourcentage (5% à 20% selon les lots) correspondant à l'effort demandé pour l'insertion.*

## **2- Les actions spécifiques à mettre en place pour ce chantier**

➤ **Une démarche en amont de concertation avec tous les partenaires emploi-insertion :**

Dès la phase de préparation des appels d'offres (février 2008), le comité de suivi clauses sociales d'agglomération (comprenant les représentants des 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, des services Emploi de plusieurs communes : Blanquefort, Cenon, Mérignac, Talence, Lormont, les présidents du Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique et des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) a été informé par les services communautaires de ce projet d'envergure et a été consulté en vue de la sélection des lots ciblés pour les actions d'insertion ainsi que pour le calibrage des volumes d'heures à réaliser.

➤ **Un travail de préparation et de pré-positionnement des structures de l'économie solidaire :**

L'organisation générale et la gestion du volet insertion pour ce projet sera assuré par les services communautaires (Département Emploi et économie solidaire) qui se chargeront d'établir le premier contact avec les entreprises attributaires afin de leur proposer un accompagnement pour réussir l'exécution de leur engagement en matière d'emploi et

d'insertion ; selon la méthode habituellement employée, un travail partenarial est établi entre la CUB et l'opérateur-référent de la ville où est localisé le chantier - en l'occurrence, pour ce chantier est le PLIE de Bordeaux - afin de :

- conseiller, accompagner l'entreprise lors de son choix de modalité d'exécution
- proposer des candidatures en fonction des postes proposés
- assurer le suivi des candidats positionnés, être réactif en cas de rupture de contrat ou de problèmes (absentéisme, non respect des consignes...)

Compte tenu de l'importance de ce chantier en terme de volumes d'heures, il a été acté par le comité de suivi d'agglomération que tous les PLIE et services Emploi communaux pourront être mobilisés pour la recherche des publics en insertion.

Depuis septembre 2008, le Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique assure un travail de préparation en lien avec les services de la CUB dans le cadre de son collectif « Bâtiment » rassemblant une vingtaine de structures de l'insertion par l'activité économique de l'agglomération ayant tout ou partie de leur activité dans le secteur du bâtiment.

Dans ce cadre là, les structures ont la possibilité :

- de connaître en détail le projet, la répartition des volumes d'heures d'insertion par lot
- d'évaluer la possibilité pour elles de se pré-positionner selon la nature et la technicité des travaux, le volume d'heures d'insertion (qui peuvent favoriser dans certains cas le recours à l'interim d'insertion, dans d'autres la mise à disposition de personnel via une association intermédiaire ou un groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification, ou bien dans d'autres cas la sous-traitance avec une entreprise d'insertion)
- de préparer leur offre de service, adaptée par lot, qui pourra être proposée à l'entreprise attributaire au moment du choix de la modalité d'exécution des heures d'insertion

Dans le but de clarifier l'organisation mise en place pour ce chantier et la répartition des rôles de chacun, et également de favoriser la mobilisation toutes les structures sur ce projet, un projet de charte de fonctionnement sera prochainement soumis à tous les acteurs concernés.

#### ➤ **Les actions prévues dès le démarrage du chantier :**

- **une réunion d'information générale pour toutes les entreprises attributaires :**

La CUB proposera, une fois l'attribution de tous les lots réalisée, une réunion à destination de toutes les entreprises ainsi que leurs sous-traitants déclarés. Animée par le Département Achat et le Département Emploi et économie solidaire, cette réunion leur donnera des informations précises sur :

- le cadre juridique de l'article 14 (condition d'exécution obligatoire, système de pénalités)
- le rappel des engagements des entreprises pour chaque lot
- l'exposé des 3 différentes modalités d'exécution possibles
- le dispositif d'accompagnement, présenté par le PLIE de Bordeaux

- la prise de contact avec chaque entreprise pour convenir d'une réunion spécifique
- **des réunions spécifiques avec chaque entreprise, par lot :**

Préalablement au démarrage de chaque lot, une réunion sera organisée pour accompagner l'entreprise attributaire dans son choix de modalité d'exécution. Le PLIE de Bordeaux ainsi que les structures d'insertion par l'activité économique qui se seront pré-positionnées dans le cadre du collectif « Bâtiment » du GARIE seront présents pour proposer leur offre de service. A l'issue de cette réunion devront être définies :

- la ou les modalités d'exécution retenues
- des fiches de postes permettant de lancer la recherche de candidats
- le mode de suivi qui sera mis en place

- **un point physique information «emploi-insertion » :**

Il est proposé – avec l'accord du coordonnateur SPS – de réserver une place dédiée, sur le chantier, pour la création d'un point physique d'information « emploi-insertion » pour aider les entreprises sur ce volet.

Dans ce lieu, il est prévu :

- de tenir des permanences hebdomadaires au cours desquelles pourront être fait les réunions de suivi et les bilans avec les entreprises, les candidats, les structures d'insertion
- de donner des informations sur les clauses sociales et plus largement le monde de l'insertion par l'activité économique ; à cette occasion, la CUB pourra publier une plaquette d'information pour les entreprises (rappel du cadre juridique, modalités d'exécution, type d'accompagnement proposé sur le territoire de la CUB en visualisant sur une carte tous les acteurs de terrain selon les communes, contacts) et également relayer la documentation publiée par tous les partenaires (lettres d'informations des PLIE, du GARIE...).
- d'organiser des réunions thématiques, petits déjeuners, visites de chantiers en lien avec tous les partenaires emploi-insertion et avec le GARIE

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver la mise en place d'actions spécifiques pour la gestion des clauses sociales sur le chantier de restructuration de l'Hôtel de Communauté

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 octobre 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

?

?

M. FRANCK MAURRAS